RÈGLEMENT

TROPHÉE ÉCORESPONSABLE

Fédération Française de Danse.

Écoresponsable

PRÉSENTATION DU TROPHÉE

Le Trophée écoresponsable célèbre, chaque année, les initiatives innovantes et durables des organisateurs d'évènements de danse. Il s'inscrit au sein de l'engagement continu de la FFDanse pour le développement durable, afin de faire de la danse une pratique plus respectueuse de l'environnement et d'accompagner nos parties prenantes, vers un horizon plus écoresponsable.

Afin de soutenir les organisateur.ices qui œuvrent activement à organiser des évènements plus verts, et les encourager à poursuivre leur démarche, les lauréat.e.s sont récompensé.e.s par un prix. Les participant.e.s concourent ainsi selon la catégorie dans laquelle ils s'inscrivent, pour les prix suivants :

Manifestations Majeures Officielles	Manifestations Locales
1ER PRIX : 1400 €	1ER PRIX : 600 €
2E PRIX : 1000 €	2E PRIX : 400 €
3E PRIX : 500 €	3E PRIX : 100 €

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Trophée est ouvert à toutes les structures adhérentes à la FFDanse, qui organisent des manifestations, en France, inscrites dans le calendrier fédéral, entre le 1er septembre et le 30 juin de chaque année. Les participants peuvent concourir dans deux catégories :

- Les manifestations majeures officielles (nationales et internationales) organisées sur le territoire national :
 - Championnats internationaux organisés en France
 - Championnats de France
 - Coupes de France
 - Compétions officielles (Critérium, Open, Trophée, Compétition à points, Sélectif)
 - Championnats départementaux et régionaux
 - Regards chorégraphiques
 - Concours classique
- Les manifestations locales organisées sur le territoire national :
 - Toute autre manifestation de danse ouverte aux danseurs et danseuses de plusieurs structures adhérentes.
 - *Exemple : Défidanse, Challenge, Gala, Journée de la danse, Interclubs et Galas de danse*

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Pour déposer une candidature, un dossier est à compléter. Une fois rempli, il est à retourner par mail à l'adresse suivante : ecoresponsabilite@ffdanse.fr.

ARTICLE 3 - CALENDRIER

Le Trophée écoresponsable est ouvert aux manifestations ayant eu cours lors de la saison en cours, soit du 1er septembre au 30 juin.
Les candidatures sont ouvertes à compter du 6 décembre et à soumettre avant le 30 juin.

ARTICLE 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

4-1- AXES PRIORITAIRES

4-1-1- TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

En France, 79% des émissions de gaz à effets de serre du secteur évènementiel est lié au transport des biens et des personnes[1]. Afin de limiter l'impact des manifestations de danse sur l'environnement, repenser les mobilités est crucial. Ce premier critère vise à évaluer les mesures de sensibilisation, comme les aménagements favorisant l'utilisation des moyens de transports collectifs (bus, train, covoiturage…) et des mobilités actives (marche, vélo, trottinette).

[1] ADEME, Le Site de la Communication Responsable. « Choisir un Lieu Adapté », [https://communication-responsable.ademe.fr/choisir-un-lieu-adapte.]

4-1-2- RÉDUCTION DES DÉCHÊTS

Ce deuxième critère porte sur les dispositifs mis en œuvre le jour de l'évènement vis-à-vis de la gestion des déchets (poubelles de tri, bacs à mégots…), comme de la sensibilisation des parties prenantes (affiche écogeste…). Les mesures prises en amont, afin de réduire les déchets à la source (écocups, fontaine à eau…), et en aval, pour leur valorisation (recyclage, compost…), sont également prises en compte.

4-1-3- ALIMENTATION ET RESTAURATION RESPONSABLE

Ce troisième critère englobe les mesures pour réduire le gaspillage alimentaire (ex. : ajuster les stocks, donner les invendus à des associations locales). Ce critère évalue également la durabilité de l'offre de restauration en privilégiant les circuits courts et en incluant au moins une option végétarienne.

4-2- AXES COMPLÉMENTAIRES

4-2-1- GESTION MAÎTRISÉE ET RAISONNÉE DES RESSOURCES EN EAU ET EN ÉNERGIE

La gestion raisonnée des ressources en eau et en énergie est essentielle pour minimiser l'empreinte environnementale des manifestations de danse. Ce quatrième critère s'inscrit dans la continuité du Plan de Sobriété Energétique pour le Sport, établi en 2022, par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

4-2-2- PRESTATIONS ET ÉQUIPEMENTS RESPONSABLES

Le choix des prestataires est déterminant dans l'organisation d'évènements écoresponsables. Ce cinquième critère se propose de jauger l'attention portée à la sélection de partenaires s'inscrivant dans la continuité de la démarche verte des organisateur.ice.s. Il s'agit alors de considérer l'engagement de ces prestataires préférablement locaux ainsi que la durabilité des prestations proposées.

4-2-3- COMMUNICATION RESPONSABLE

L'utilisation de supports de communication papier entraîne des impacts écologiques significatifs, ce notamment, en termes de déforestation et d'émissions de gaz à effet de serre. Ce sixième critère évalue les dispositifs, en place afin de dématérialiser les actions de communication et de sensibiliser les publics à l'écoresponsabilité.

4-1-1- BILAN ET DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Ce dernier critère vise à encourager la réalisation de bilans post-événements pour identifier réussites et difficultés, comme les améliorations nécessaires, afin d'élaborer des stratégies pour de futurs événements plus écoresponsables.

Annexe 1 : Grille d'évaluation

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

Les mobilités douces (covoiturage, transports en commun...) et actives (vélo, trottinette, marche) sont-elles encouragées dans le cadre de l'évènement ? *Si oui, précisez.*

Oui ☐ **Non** ☐

Des mesures ont-elles été adoptées pour offrir des avantages au public utilisateur des mobilités durables ? *Si oui, précisez.*
Exemple : Tarif préférentiel pour les transports en commun.

Oui ☐ **Non** ☐

Le public est-il informé des moyens de transports permettant de rejoindre le site ? *Si oui, précisez.*

Oui ☐ **Non** ☐

Les danseur.euse.s et les équipes professionnelles utilisent-ils.elles des véhicules collectifs pour leurs déplacements ? *Si oui, précisez.*

Oui ☐ **Non** ☐

Y a-t-il des tarifs préférentiels pour le public et les participant.e.s au sein des hôtels (ou autre établissement d'hébergement) à proximité de l'évènement ? *Si oui, précisez.*

Oui ☐ **Non** ☐

RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS

Y a-t-il des supports de tri, poubelles et bacs à mégots à disposition sur le site de l'évènement ? *Si oui, précisez.*

Oui ☐ **Non** ☐

De la vaisselle lavable et réutilisable est-elle mise à disposition du personnel et du public ? *Si oui, précisez.*

Oui ☐ **Non** ☐

BUVETTE ET RESTAURATION RESPONSABLE

La quantité d'emballage des denrées alimentaires a-t-elle été limitée ? *Si oui, précisez.*

Oui ☐ **Non** ☐

Les quantités de denrées alimentaires sont-elles optimisées en fonction du nombre de participants, afin d'éviter le gaspillage alimentaire ? *Si oui, précisez.*

Oui ☐ **Non** ☐

Des équipements permettant d'assurer la conservation des denrées alimentaires sont-ils disponibles et fonctionnels sur le site de l'évènement ? *Si oui, précisez.*	**Oui ☐**	**Non ☐**
L'offre de restauration est-elle locale ? *ou bien* **Y a-t-il au moins une option végétarienne dans l'offre de restauration ?** *Si oui, précisez.*	**Oui ☐**	**Non ☐**

AXES COMPLÉMENTAIRES

Une action visant à une gestion optimisée et raisonnée de l'énergie a-t-elle mise en oeuvre ? *Si oui, précisez.* Exemples : Température du chauffage limitée à 19°C, climatisation limitée à 26°C.	**Oui ☐**	**Non ☐**
Avez-vous intégré des critères écoresponsables dans la sélection de vos prestataires et vos équipements ? *Si oui, précisez.* Exemples : Prestataires locaux, traiteur biologique, médailles et coupes écoconçues (matériaux biosourcés).	**Oui ☐**	**Non ☐**
La communication de l'évènement est-elle écoresponsable ? *Si oui, précisez.* Exemples : Dématérialisation des supports, communication sur les écogestes en amont et le jour de l'évènement, goodies utiles et écoconçus.	**Oui ☐**	**Non ☐**
Avez-vous réalisé un bilan à l'issue de l'évènement afin d'identifier des stratégies d'amélioration ? *Si oui, précisez.*	**Oui ☐**	**Non ☐**

Annexe 2 : Les outils d'accompagnement de la démarche écoresponsable

Les outils fédéraux

- **Retrouvez dans l'Extranet (Boite à outils > Organisation d'évènements > Section « Ecoreponsabilité ») et sur la page « Ecoresponsabilité » du site internet, des guides pratiques (avec des exemples d'actions à mener) et des tutoriels.**

Autres outils

- **Pour estimer et réduire les émissions de CO2 de votre évènement : Coach Climat Evènement**
- **Pour en savoir plus sur l'Evènementiel responsable : Événementiel responsable | Le site de la communication responsable**
- **Pour organiser « Mon évènement sportif zéro déchet. 12 actions » : Guide pratique de ZéroWaste France**